

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels Complexe d'enseignement agricole d'Auzeville BP 32679 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX</p> <p>Dossier suivi par : Christian VERNHES christian.vernhes@agriculture.gouv.fr</p> <p>Tél : 05 61 28 94 01 Fax : 05 61 28 94 21 N° NOR : AGRS1027247C</p>	<p style="text-align: center;">NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDDPRS/N2010-1202 Date: 4 novembre 2010</p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Le ministre de l'alimentation,
 de l'agriculture et de la pêche

Nombre d'annexe : 0

à
 (voir destinataires ci-dessous)

Objet : Rectificatif à la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2010-1186 du 6 octobre 2010 relative aux concours de recrutement (session 2011) dans les corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (CPE).

Bases juridiques :

- décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié
- décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié
- décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié
- arrêtés du 23 août 2010 autorisant l'ouverture des concours de recrutement des PLPA, PCEA et CPE au titre de la session 2011.

Résumé : La présente note de service a pour objet de modifier la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2010-1186 du 6 octobre 2010 relative aux concours de recrutement (session 2011) dans les corps des professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (CPE).

MOTS-CLÉS : modificatif concours, recrutement, enseignants

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
Administration centrale Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM et des COM Directions régionales des affaires maritimes Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Établissements publics d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Lycées professionnels maritimes	Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public Inspection de l'enseignement maritime Organisations syndicales de l'enseignement professionnel maritime

La note de service SG/SRH/SDDRRS/N2010-1186 du 6 octobre 2010 visée ci-dessus est modifiée ainsi qu'il suit :

I - Aux pages 4, 6 et 7 :

La date limite de pré-inscription ou de retrait de dossier est fixée au **22 NOVEMBRE 2010** au lieu du 08 NOVEMBRE 2010.

La date limite d'envoi des confirmations d'inscription (clôture des registres d'inscriptions) est fixée au **06 DÉCEMBRE 2010** au lieu du 22 NOVEMBRE 2010.

II – À la page 8 :

La date limite d'envoi d'un courrier recommandé au bureau des concours et des examens professionnels par les candidats n'ayant pas reçu leur fiche de confirmation d'inscription est fixée au **26 NOVEMBRE 2010** au lieu du 12 novembre 2010.

III - Aux pages 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 :

Les conditions requises des candidats s'apprécient à la date de clôture des registres d'inscription (**06 DÉCEMBRE 2010** au lieu de 22 novembre 2010).

Les autres dispositions de cette note de service (dans la version amendée par note de service SG/SRH/SDDPRS/N2010-1193 du 21 octobre 2010) sont inchangées.

Nous appelons votre attention sur le fait que les projets de décret statutaires des corps de PCEA, PLPA et CPE sont actuellement examinés au Conseil d'État et que les dispositions ayant fait l'objet de la note de service du 6 octobre 2010 (SG/SRH/SDDPRS/N2010-1186), de la note de service du 21 octobre 2010 et de la présente note sont donc susceptibles d'être modifiées.

Le sous-directeur du développement professionnel
et des relations sociales

Michel LÉVÊQUE